

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1860

NUMISMATIQUE GAULOISE.

A MM. les Directeurs de la REVUE DE LA NUMISMATIQUE BELGE.



MESSIEURS,

La *Revue numismatique française*, dans son 3^e cahier, p. 163, vient de publier une lettre de M. de Sauley à M. de Longpérier sur la numismatique gauloise. Le premier de ces deux savants propose au second, en même temps qu'à MM. Birch et John Evans, numismates anglais, une attribution tout à fait nouvelle d'une médaille déjà connue. Toutefois, il ne paraît pas très-sûr de l'explication qu'il donne de cette même médaille, mais il pense qu'elle a une origine bretonne et non pas ardennaise, comme le croit Lelewel, et il demande à ces Messieurs la solution de *cet intéressant problème numismatique*. Avant que les juges prononcent, permettez-moi de présenter quelques éléments qui me semblent devoir jeter un assez grand jour sur la question, bien qu'ils soient loin de confirmer l'appréciation de M. de Sauley.

« Lelewel, dit M. de Sauley, a gravé dans son bel atlas
« des monnaies gauloises, une médaille unique jusqu'alors
« et dont je lui avais envoyé une bonne empreinte, parce

« qu'elle faisait et fait encore partie de la collection numis-
« matique de la ville de Metz. C'est la pièce de cuivre sur
« laquelle on voit, au revers d'un sanglier vigoureusement
« dessiné, une inscription tracée dans le champ et offrant
« les mots : ARTVE. COMIN. VIR., mots fort énigma-
« tiques, tu en conviendras. Lelewel en désespoir de cause
« a soupçonné que cette pièce pouvait être de l'Ardenne
« et rappeler le souvenir d'une première commune. (Lele-
« wel, *Type gaulois*, p. 357). J'avoue que cette explication
« ne m'a jamais séduit. »

Après avoir ainsi implicitement repoussé l'interprétation vraiment inacceptable de Lelewel, M. de Sauley explique, à son point de vue, en la rattachant à la Bretagne, la pièce qui nous occupe. Selon lui, le mot *Comin* devrait se lire COMI.N. et il signifierait COMMII *Nepos*, c'est-à-dire petit-fils de Commius. Quant aux mots ARTVE et VIR, il laisse le soin de les deviner à ses savants confrères d'Angleterre, MM. Birch et Evans. Toutefois, il ajoute qu'ARTVE est sans doute un nom propre tel qu'*Artur* ou *Artus* et que le mot *Vir* peut eacher le nom de *Vericus*, fils immédiat de *Commius*, ou un titre honorifique quelconque analogue au Vergobretus du continent, ou enfin un nouveau nom propre.

Cette explication, on le voit, a le même défaut que celle de Lelewel, c'est-à-dire que ce n'est qu'en changeant certaines lettres, ou en en supprimant d'autres, ou en morcelant certains mots qu'on arrive à un résultat encore très-incomplet et, il faut bien le dire, fort peu satisfaisant.

« Quoi qu'il en soit, ajoute encore l'auteur, je persiste à
« croire à l'origine bretonne de la pièce en question, tout

« en ne tenant pas le moins du monde à l'explication que
« je propose faute de mieux, et en attendant que MM. Birch
« et John Evans trouvent la solution de cet intéressant pro-
« blème numismatique. »

Certes, Messieurs, il y aurait eu quelque témérité à moi, amateur obscur et juge peu compétent en cette matière, d'entrer dans un pareil débat, si je n'étais depuis plus de vingt ans et grâce à M. Rollin, possesseur d'un exemplaire de cette médaille, beaucoup plus complet que ceux qui ont été publiés jusqu'ici, si par suite je ne trouvais dans l'état même de la pièce des arguments qui ont manqué à MM. Lelwel et de Sauley, arguments qui me paraissent décisifs, et si je n'avais de plus quelques autorités graves à invoquer en ma faveur.

Décrivons d'abord bien exactement cet exemplaire, dont un dessin est joint à ma lettre.

D'un côté, un sanglier courant à droite et percé d'un trait ou javelot vers la nuque; dessous et dans le champ : S; à l'exergue : PAE.

Au revers, en haut : *lituus* ou bâton augural et *praeferculum*, puis sur trois lignes dans le champ, ces mots :

L. ARTVE

C. COMIN

II VIR

La pièce est de bronze, module 4, à l'échelle de Mionnet. Je soutiens qu'elle appartient à la ville de *Paestum*, en Lucanie, et voici les raisons sur lesquelles j'ai depuis bien longtemps fondé cette opinion.

D'abord, le sanglier percé d'un trait est un type tout à

fait romain et italique. J'en cite pour preuve les deniers d'argent des familles consulaires : *Durmia* et *Hosidia*, mais principalement ceux de la seconde, qui offrent une complète similitude. Je doute que cet emblème se retrouve sur les pièces bretonnes. Notons de plus que *le sanglier* ou *la partie antérieure d'un sanglier* sont des emblèmes propres et ordinaires à la ville de *Paestum*. (Voir en preuve Mionnet, le catalogue Welzl de Wellenheim, aux n^{os} 699 et suiv., le *Manuel de numismatique* de Barthélemy, p. 118.) Je possède moi-même un *sextans* qui justifie mon assertion.

En second lieu, la lettre S, qui est dans le champ sous le sanglier, marque la valeur de la monnaie, comme elle se marquait à Rome et dans les provinces italiques soumises aux Romains. Cette lettre signifie tout naturellement *Semis*. Tout le monde sait, en effet, que rien n'est plus commun, du temps de la république, que les lettres et les globules indiquant les divisions de l'*as*, telles que le *semis*, le *triens*, le *quadrans*, le *sextans*, etc.

Vient en troisième lieu, le mot PAE, qui est très-visible sur mon exemplaire, mais qui, je dois l'avouer, manquait sur l'exemplaire de Metz, reproduit par Lelewel, pl. IX, n^o 15 de son atlas, et manque également sur celui que M. de Sauley vient de publier dans la Revue de 1860, pl. VIII, n^o 10. Or, ce mot ou plutôt cette abréviation est à mes yeux l'argument le plus décisif pour l'attribution que je propose. Ces lettres, en effet, n'indiquent-elles pas bien clairement la ville de *Paestum*, laquelle était connue d'abord sous le nom de *Posidonia*, du temps où elle était possédée par les Grecs, et ne fut appelée *Paestum* qu'après que les Lucaniens l'eurent enlevée aux Sybarites et que les

Romains à leur tour en eurent fait la conquête sur les Lucaniens? Cette ville devint *colonie romaine*, l'an 480 de la fondation de Rome, sous le consulat de Fabius Dorso et de Claudius Canina (Tite-Live, liv. XIV, chap. 39), elle est généralement indiquée sur ses monnaies par l'une des abréviations suivantes : PAE, PAES, PAIS, ΠAIS et ΓAIS. (Voir en preuve, à cet égard, le catalogue Welzl de Welenheim, à l'endroit déjà cité, qui recense douze à quinze médailles différentes portant l'une de ces abréviations. Voir aussi Mionnet et le *Manuel* de Barthélemy, qui fournissent des données toutes semblables.)

Si nous passons à l'examen du revers, nous y trouvons d'abord le *lituus* et le *præfericulum*, c'est-à-dire ces insignes du pouvoir pontifical à Rome, qui se rencontrent si fréquemment sur les médailles des familles consulaires.

Quant aux mots : *l. artue c. comin*, ce sont indubitablement des noms propres indiqués en abrégé. Je ne me permettrai pas d'affirmer que le premier soit *Lucius Artuenus*, puisque je n'ai trouvé nulle part ailleurs un semblable nom ; je dirai seulement que la chose est possible. Mais je n'hésiterai pas à dire que le second doit être *Caius* ⁽¹⁾ *Cominius*. Ce qui, pour moi, est encore plus évident, c'est que le mot : *IIIVIR*, qui suit ces deux noms, indique la fonction de *Duumvirs* dont étaient investis les deux personnages dont les noms viennent d'être énoncés. Peut-on douter que ce ne soit sous le *Duumvirat* de ces deux personnages que la médaille ait été frappée? N'est-ce pas de la même manière que toujours, sur les monnaies des municipes et

(1) Ou *Claudius*, ou *Cornelius*, ou enfin tout autre prénom qui s'indique en abrégé par un *C*.

colonies romaines en Espagne, sont indiqués les noms des magistrats qui portaient le titre de *Duumvir*?

« On appelait *Duumvir* dans les colonies romaines, dit « Boinvilliers, dans son Dictionnaire d'antiquités, des « magistrats qui, dans les colonies, tenaient le même rang « et avaient la même autorité que les consuls à Rome. Ils « portaient la robe prétexte ou bordée de pourpre. » Samuel Pitiscus ajoute, en citant un passage de Cicéron, que ces fonctionnaires marchaient précédés de deux lieuteurs, lesquels, d'abord, ne portaient qu'une baguette, mais qui, plus tard, avaient des faisceaux comme les lieuteurs qui accompagnaient à Rome les préteurs.

Ce n'était certainement qu'à des hommes investis de la confiance du peuple romain que des postes aussi importants étaient donnés. Aussi, n'est-on pas surpris de retrouver sur les médailles de *Paestum*, colonie romaine, avec la qualité de *Duumvirs* ou avec d'autres titres honorifiques, tels que *triumvirs*, etc., les noms les plus connus et les plus célèbres de la ville de Rome, ce sont des *Domitius*, des *Egnatius*, des *Lentulus*, des *Licinius*, des *Lollius*, des *Marcus*, des *Vergilius*, etc.

Caius Cominius, qui figure sur notre médaille, appartenait vraisemblablement à la famille *Cominia*, que Morell range au nombre des familles consulaires de Rome et qui était d'origine plébéienne. C'est avec raison qu'il la classe ainsi, puisque nous voyons dans Tite-Live (liv. II, §§ 18 et 55) qu'un certain *Posthumus Cominius*, dès les premiers temps de la république, fut investi du consulat avec Titus Lartius, pour la première fois, l'an de Rome 253, et pour la seconde fois, avec Spurius Cassius, l'an 261.

Au liv. V, chap. 46, le même auteur cite encore un jeune homme nommé *Pontius Cominius*, qui fit preuve d'un courage héroïque quand il s'agit de rappeler Camille, de le nommer dictateur et de sauver Rome des Gaulois.

Au liv. VIII, chap. 30, c'est un tribun militaire nommé *Lucius Cominius*, qui, à Imbrinium, décide par sa valeur une grande victoire des Romains contre les Samnites.

Morell atteste qu'il est souvent fait mention des membres de cette famille dans les auteurs, et que son nom se rencontre fréquemment dans les inscriptions antiques. Il cite un certain *Lucius Cominius*, comme ayant été tribun du peuple, l'an 456 de Rome, un autre *Lucius Cominius*, qui fut préposé par l'empereur Auguste à la surveillance des aquedues de Rome, et un troisième personnage du même nom, qui, sous Tibère, fut envoyé comme proconsul dans l'île de Chypre.

Voilà certes plus de preuves qu'il n'en faut, pour établir qu'aucun nom ne peut avoir une origine plus évidemment romaine que celui qui nous occupe.

A tant de raisons, messieurs, est-il besoin d'ajouter des autorités? J'en citerai que bien certainement vous ne récuseriez pas. Tout d'abord, se présente celle de M. de Longpérier qui, rédigeant en 1845 le catalogue de M. H... d'Orléans, n'a pas hésité à attribuer à *Paestum*, sous le n° 195 de ce catalogue, la médaille dont il s'agit, bien que l'abréviation PAE ne se trouvât pas sur l'exemplaire qu'il décrivait.

Je citerai également M. Morel Fatio, rédacteur, en 1846, du catalogue de M. Faure de Villefranche. Il y fait, sous le n° 166, la même attribution; à la vérité, sous le sanglier, on lisait : ΠΑΙΣ, il a aussi, comme nous le faisons plus haut, expliqué la lettre S par le mot *semis*.

Je dois invoquer enfin l'opinion de Riccio qui s'appuie sur celle de Carelli. Le premier de ces auteurs, dans son ouvrage intitulé : *Repertorio delle moneta di città Antiche del regno delle due Sicilie, etc.*, publié en 1852, p. 86, ligne 1^{re}, classe positivement parmi les médailles de *Paestum* la pièce en question, et il en donne une description très-complète. Indépendamment du savoir incontestable de Riccio dans cette matière, la circonstance qu'il habite Naples, c'est-à-dire un pays assez voisin de l'antique *Paestum*, pays qu'il a exploré avec tant de soin et de succès au point de vue numismatique, me paraît donner encore plus de poids à son opinion que partage Carelli.

Quelle que soit, messieurs, l'évidence qui résulte pour moi de ces trop longs détails, je m'en remets volontiers à votre jugement et à celui de MM. Birch et John Evans pour la solution demandée. Si je suis dans l'erreur, qu'on veuille bien me le démontrer et je suis prêt à le reconnaître. Je dirai plus, je fais juge de la question, l'honorable M. de Sauley lui-même ; car je n'ai pas moins de confiance dans sa haute impartialité que je n'ai de respect pour le savoir profond, qui l'a placé au premier rang des numismates français.

Veillez agréer, messieurs, l'hommage de ma considération la plus distinguée et de mon dévouement.

FÉNÉLON FAREZ,

Conseiller à Douai.

Douai, 8 juillet 1860.
